

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LANGOGNE

Séance du 7 février 2008

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 22
présents : 16
votants : 20

Date convocation : 31/01/2008

Affichage :

10 5 FEV. 2008

L'an deux mil huit et le 7 février à 20 H 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Madame Magdeleine ROMEUF, Maire.

Présents : Mme ROMEUF, Maire ; MM. LYON, LEBAS, CAYROCHE, GIBERT, Adjoints.
MM. ROCHE, SOUCHON, CHAZAL, MALAVAL, MEJEAN, VIALA, LHERMET, HUGONI, Mme BEAUD-LYON, MM. COLLANGE, FRAISSE, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mmes ASTIER-BEAUD, THEROND ; MM. SURJOUS, TESSIER

Absents : MM. ARMAND, MURA.

Pouvoirs : M.SURJOUS à M LEBAS / Mme THEROND à Mme BEAU-LYON / Mme ASTIER-BEAUD à M. SOUCHON / M. TESSIER à M ROCHE /

Secrétaire de séance : M. MEJEAN assisté de Mme BEAU-LYON

Objet : CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL

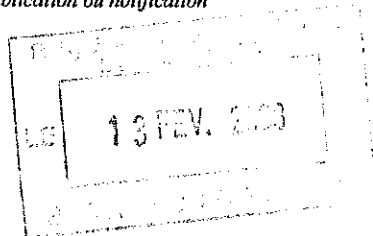
Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée que douze nouvelles concessions sont disponibles au cimetière et que treize autres devraient être réalisées prochainement. Elle dépose sur le bureau les pièces jointes aux présentes et invite le conseil à délibérer sur les conditions d'attribution de ces concessions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE à 100 € par mètre carré, soit 800 € pour un emplacement standard, le montant de la redevance due pour chaque concession de cinquante ans.

DIT que lesdites concessions seront octroyées aux familles disposant d'une résidence principale à Langogne.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du



Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
En Mairie de LANGOGNE,
Le Maire,

Magdeleine ROMEUF